



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

[ 22 JANVIER 2026 ]

### PLAN D'ARRACHAGE : LA VITICULTURE PREND SES RESPONSABILITÉS, LE NÉGOCE EST DÉSORMAIS ATTENDU

**La situation économique de la filière Cognac impose des décisions rapides, courageuses et collectives. Depuis plusieurs semaines, la viticulture et le négoce travaillent ensemble à la construction d'un plan d'adaptation indispensable, fondé sur une stabilisation du rendement accompagnée d'une diminution des surfaces affectées au cognac, à la hauteur des enjeux.**

Ce travail n'est pas improvisé. Depuis plusieurs semaines, un groupe de travail interprofessionnel a partagé et consolidé l'ensemble des paramètres :

- surfaces à neutraliser via arrachage définitif, arrachage temporaire ou affectation vers d'autres débouchés, pour une première tranche de 10 000 hectares sur 2026/2027 ;
- montant d'indemnisation interprofessionnelle, plafonné à 6 000 euros par hectare ;
- principe d'un financement conjoint viticulture/négoce à hauteur de 50/50 ;
- contrepartie d'un rendement fixé à 7,65 hl AP/ha, aujourd'hui validé.

Dans ce cadre, le principe d'un effort partagé n'a jamais été remis en cause.

Tous ces points furent validés par notre Conseil d'administration, le 19 janvier 2026. Pourtant, à l'heure des décisions concrètes, la viticulture se retrouve contrainte d'agir seule. Le négoce a indiqué, lors du Comité permanent du 21 janvier 2026, ne pas être en mesure, à ce stade, de s'engager financièrement.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE [ 22/01/2026 ]

---

UNION GÉNÉRALE DES VITICULTEURS POUR L'AOC COGNAC  
LA ROCHE PLATE - 27 ROUTE DE LA GRUE - 16130 GEN SAC-LA-PALLUE

[ [WWW.UGVC.FR](http://WWW.UGVC.FR) ]



Face à l'urgence et au calendrier national, la viticulture n'a pas eu d'autre choix que de prendre ses responsabilités. L'ouverture des candidatures à l'arrachage définitif primé de 4 000 euros/ha, le 06 février 2026, via FranceAgriMer ne permettait aucun report. Il était indispensable de donner une visibilité immédiate aux exploitants afin qu'ils puissent se positionner et engager leurs démarches.

La viticulture a donc décidé de financer seule, dans un premier temps, la part interprofessionnelle du dispositif, soit 6 000 euros par hectare, via une cotisation volontaire obligatoire. Cette décision lourde permet d'atteindre un niveau d'aides de 10 000 euros par hectare, condition indispensable pour amorcer concrètement le plan d'arrachage.

Cette situation est clairement insatisfaisante. Un plan de neutralisation de cette ampleur ne peut reposer sur les seules épaules des viticulteurs.

Le négoce s'est engagé à apporter une réponse définitive sur sa participation au financement du plan d'arrachage début février.

La viticulture a fait le choix de l'action et de la responsabilité. Il appartient désormais au négoce de confirmer, par des engagements financiers clairs, sa volonté de construire une solution réellement collective.

CONTACT PRESSE :

Marine MAUCOUARD – [mmaucouard@ugvc.fr](mailto:mmaucouard@ugvc.fr) / 07 64 41 78 68

COMMUNIQUÉ DE PRESSE [ 22/01/2026 ]

---

UNION GÉNÉRALE DES VITICULTEURS POUR L'AOC COGNAC  
LA ROCHE PLATE - 27 ROUTE DE LA GRUE - 16130 GEN SAC-LA-PALLUE

[ [WWW.UGVC.FR](http://WWW.UGVC.FR) ]